

L'EDITO DU MAIRE,

Le budget municipal primitif 2015 a été présenté et voté lors du conseil municipal du 9 avril dernier. Malgré une conjoncture économique peu favorable, une baisse des dotations de l'Etat de 30.000 € et une volonté maintenue de ne pas accroître les taux d'imposition liés à la fiscalité communale, nous avons souhaité engager 40.000 € en fonctionnement pour réaliser de nécessaires travaux de réfection de voirie. Annoncés dans notre précédent Rebrech'infos, ils ont été réalisés rue de la Varenne, rue Marguerite de Guitaut (rue de l'école), route de Chanteau, rue de Martillière, rue de Château-Gaillard et rue de la Bretonnerie. Nous avons également inscrit en dépenses et en recettes deux nouveaux investissements :

- la réhabilitation de notre ancienne caserne de pompiers (CPI) laissée sans destination depuis le regroupement de nos pompiers avec ceux de Loury. Nous y aménageons actuellement 2 locaux commerciaux qui seront proposés à la location afin de maintenir un commerce de proximité sur Rebréchien ;

- la réalisation d'une plateforme en enrobé intégrant une structure de type « city stade » pour permettre à nos jeunes, aux familles, aux scolaires, aux périscolaires, aux associations et à tous les sportifs une pratique multi sportive. Cette nouvelle installation sera positionnée entre le terrain de football et le bas du mail Jacques Guille.

Alain Dardonville

« BABY SITTING »

Des demandes de garde d'enfants épisodiques de type « baby-sitting » sont parfois formulées auprès de nos services municipaux. La liste des jeunes dont nous disposons aujourd'hui doit être réactualisée. Si vous souhaitez figurer sur cette ligne pour effectuer ce type de service, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat en Mairie.

CADRE DE VIE

Notre commune s'est récemment faite décerner un prix, un label de fleurissement, une reconnaissance de la part de la SHOL et du Conseil général du Loiret pour la qualité de son fleurissement en 2014. Nous ne pouvons que nous en féliciter, remercier les services techniques qui ont œuvré pour cette labellisation et réaffirmer notre volonté de poursuivre nos efforts en ce sens.



L'AGENDA DE LA PERIODE

Vendredi 8 mai : M. Le Maire invite la population, les responsables d'associations, les élèves de CE2 et les élus à participer aux cérémonies commémoratives du 8 mai 1945. Départ du cortège et de la fanfare à 10h15 devant la Mairie. Pour célébrer ce 70ème anniversaire, les élèves de la classe de Ce2 interpréteront la Marseillaise.



Vendredi 29 mai : Conseil municipal à partir de 20h salle Area Bacchi.

Samedi 06 Juin : Kermesse des écoles : une date à retenir. La communication sera faite dans le carnet de correspondance des enfants

Dimanche 14 juin : Marche départementale organisée par l'association « Rando Club Rebricastinois ». Plusieurs distances vous seront proposées. Ouvert à tous !

Samedi 20 Juin : Rebréchien anticipe la fête de la musique.

Rendez-vous pour tous à partir de 19h sur la place de l'église. Une petite restauration sur place ainsi qu'un large programme musical vous seront proposés jusqu'à 23h30 par la Commission Culture-événementiel.

3 artistes dont 2 groupes (Les « ITCH » & les « 45 tours ») ainsi qu'un jeune DJ se succéderont sur notre scène pour vous faire passer un agréable moment de convivialité.



Vendredi 26 juin : Conseil municipal à partir de 20h salle Area Bacchi.

RAPPEL DE L'ARRETE DU 18 SEPT 2013

Nous vous rappelons la réglementation définie par l'arrêté municipal du 18 septembre 2013. Les travaux de bricolage réalisés à partir d'appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Ils sont strictement interdits les dimanches et jours fériés.

COMMUNICATION

De la revue de presse quotidienne aux menus de cantine, en passant par les comptes-rendus de conseils municipaux, les manifestations à venir, l'actualité des associations, retrouvez toute l'information communale sur notre site internet :

<http://www.rebrechien.fr>

